

République française COTE D'OR Commune de CRÉANCEY 21320 CRÉANCEY Téléphone: 03 80 90 89 28 Télécopie: 03 80 90 89 71 e-mail : mairie.creancey@orange.fr	<h1 style="margin: 0;">DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL</h1>	D2020-04
---	---	-----------------

SEANCE DU 05 MARS 2020

NOMBRE DE MEMBRES			Le 5 mars 2020 à 20 heures 30, les membres du Conseil municipal de CRÉANCEY, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Jocelyn CHAPOTOT, Maire Etaient présents: CHAPOTOT Jocelyn, GIRARD François, LUCOTTE Jean-Marc, CHOPIN René, QUIGNARD Jean-Pierre , BELORGEY Fabien, CORNESSE Jean-Pierre, DESBOIS Charline, GIRARDIN Carine, MANIÈRE DRZAZGA Eliane, MAURICE Roseline, MENETRIER Adrien, MORTIER Céline, PAUVERT Yohan, PAJOT Marc . Procuration : Absents : PAJOT Marc, QUIGNARD Jean-Pierre Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer. Secrétaire: MORTIER Céline
Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	
15	15	13	

Date de la convocation
 20/02/2020
Date d'affichage
 06/03/2020

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT EXERCICE 2019

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2019, en adoptant le compte administratif du budget principal qui fait apparaître :

<u>Reports :</u>	
Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	- 17 951.47 €
Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure :	64 602.33 €

<u>Soldes d'exécution :</u>	
Un solde d'exécution (déficit – 001) de la section d'investissement de :	- 110 073.04 €
Un solde d'exécution (excédent – 002) de la section de fonctionnement de :	150 991.34 €

<u>Restes à réaliser :</u> Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	38 550.00 €
En recettes pour un montant de :	24 972.21 €

<u>Besoin net de la section d'investissement :</u>	
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	123 650.83 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, décide donc d'affecter le résultat de fonctionnement :

<u>Compte 1068</u>	
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068)	123 650.83 €

<u>Ligne 002 :</u>	
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	27 340.51 €

Acte rendu exécutoire après transmission en
Sous-Préfecture de Beaune, et publication.



Le Maire,
Jocelyn CHAPOTOT